



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### équipements

Question écrite n° 75089

#### Texte de la question

Mme Ericka Bareigts interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'état du traitement collectif des eaux usées à La Réunion. Accusant depuis de nombreuses années un retard et un sous-dimensionnement aux besoins régulièrement dénoncés, le traitement collectif des eaux usées est aujourd'hui soupçonné par plusieurs acteurs et commentateurs de la vie politique d'une responsabilité dans la crise des attaques de requins qui frappe depuis plusieurs années ce département d'Outre-mer. Pourtant de nombreux projets et aménagements ont été démarrés sous la responsabilité des élus locaux réunionnais. Mme la députée souhaite donc connaître la position de l'Etat concernant l'état des services de traitement collectif des eaux usées à La Réunion, leur dimensionnement aux besoins et leur impact environnemental.

#### Texte de la réponse

Dans le département de l'Île de La Réunion, l'insuffisante gestion des stations d'épuration, hormis quelques installations très récentes et de grande performance, doit conduire à privilégier les améliorations des systèmes existants et la maîtrise de la collecte des effluents par des efforts de raccordement accrus. Les services du ministère de l'écologie s'y emploient en fixant des échéances de travaux et de performances à atteindre aux collectivités. Pour autant, il ne s'agit pas d'augmenter les surfaces des zonages d'assainissement collectif dans la mesure où l'extension des réseaux est très coûteuse et l'aptitude des sols souvent très satisfaisante pour l'assainissement non collectif. Ainsi, dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), un plan opérationnel territorialisé pour l'assainissement de l'île devrait être élaboré, qui prendra en compte les risques sanitaires et l'impact des rejets sur le milieu naturel. Le coût de ces mesures telles que le prévoit le programme de mesures du projet de SDAGE 2016-2021 est évalué à 242 M€ pour l'assainissement urbain. Ainsi, des volumes moindres d'eaux usées, non traitées, seront rejetés directement en milieu marin, limitant les nutriments susceptibles d'attirer les requins. Au demeurant, il n'est pas prouvé que les rejets d'eaux usées en milieu marin soit la cause principale de la présence des requins côtiers. Le rapport final de l'étude CHARC (connaissances de l'écologie et de l'habitat de deux espèces de requins côtiers sur la côte ouest de La Réunion), financée par le ministère, a été rendu en avril 2015. Il met en évidence que la variabilité des présences du requin bouledogue sur les côtes réunionnaises s'explique, pour partie, par trois phénomènes majeurs : - leur capacité à migrer hors de l'île en milieu pélagique océanique ; - leur comportement de reproduction qui les conduirait à s'agréger saisonnièrement pour s'accoupler sur des sites particuliers ; - leur activité exploratoire de recherche de nourriture rythmée selon un cycle jour-nuit, alternant des périodes au cours desquelles ils occupent davantage une zone au large des côtes (en début de journée) et des périodes au cours desquelles ils se rapprochent du littoral (l'après-midi et la nuit). Cette étude a permis de cerner les périodes annuelles et journalières favorables à la présence des requins bouledogue et les facteurs environnementaux susceptibles d'influer sur leur présence et leur répartition spatiale. Certains sites seraient des sites possibles de chasse et d'autres des sites favorables à l'accouplement ; cependant les données recueillies n'ont pas permis de caractériser de façon précise ces sites particuliers. Il reste un travail important d'analyse à mener et la nécessité de recueillir davantage de données sur les traits de vie de ces espèces afin de mieux cerner leur mode

d'occupation spatiale, de préciser leur place dans l'écosystème et de pouvoir prédire, dans une certaine mesure, les périodes de plus forte fréquentation de requins bouledogue à La Réunion.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Ericka Bareigts](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75089

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 mars 2015](#), page 1429

**Réponse publiée au JO le :** [17 novembre 2015](#), page 8373